

Avril 2016

## **FUTURS COMPTEURS ELECTRIQUES LINKY : ATTENTION, DANGERS !**



*Photo libre de droit, merci à  
<http://fr.dreamstime.com/image-libre-de-droits-panneau-d-avertissement-de-danger-image30751486>*

ERDF a le projet de renouveler l'ensemble de ses compteurs électriques, ce qui s'inscrit dans le cadre de la loi sur la transition énergétique.

Or, les nouveaux compteurs « communicants » ont été testés puis refusés dans divers pays d'Europe (Allemagne, Italie) ainsi qu'au Québec et en Californie.

Ils ont été mis à l'essai en Touraine (1) et en Rhône-Alpes–Auvergne (2), et dans tous les cas ils s'avèrent dangereux.

### **Les dangers**

Comme nous le développons dans notre courrier aux maires,

Du fait des ondes électromagnétiques émises (1)

- Les compteurs présentent un risque pour la santé,
- Les risques d'incendie des appareils électriques sont préoccupants

De plus, comme il est indiqué dans la pétition initiée par « Robin des Toits » sur le site [cyber@cteurs](mailto:cyber@cteurs) (3) : « ..., les compagnies d'assurance mondiales se sont toutes désengagées vis-à-vis des risques liés à l'exposition aux champs électromagnétiques. Aucun citoyen n'est donc couvert par son assurance responsabilité civile pour la détérioration matérielle et sanitaire liée à ces champs électromagnétiques. »

### **Quelles économies ?**

Un portail internet d'ERDF permettra de visualiser sa consommation en direct. Or, tout le monde n'a pas accès à Internet, et ceux qui sont connectés vont-ils passer leur temps devant leur écran à surveiller leur consommation d'électricité alors qu'ils n'ont fait aucun effort jusque là ?

Par ailleurs,

- Ces compteurs très sensibles disjonctent facilement, ce qui nécessite de souscrire à un abonnement plus coûteux (1)
  - Ces appareils sophistiqués ont une durée de vie programmée de 10 à 15 ans
- Ces éléments alourdiront la facture et annuleront les avantages financiers annoncés (2).

De surcroît, les relevés se feront à distance, ce qui entraînera à terme des suppressions d'emploi.

**Ces appareils n'apporteront donc pas les avantages escomptés.**

## COMMENT S'OPPOSER ?

Pour sensibiliser aux risques du nouveau compteur électrique Linky, les associations ou collectifs

- Robin des Toits, <http://www.robindestoits.org/>



- Nextup, <http://www.next-up.org/intro3.php>



- Reporterre <http://reporterre.net/>



- Gazpar, <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>
- la journaliste scientifique Annie Lobé <http://www.santepublique-editions.fr/index.html>
- liste non exhaustive.....

se sont mobilisés.

Ils apportent une expertise technique précieuse, ce dont nous les remercions.

Ils nous apprennent entre autres que les mairies sont propriétaires des compteurs (4), et qu'à ce titre, elles peuvent refuser ces nouveaux appareils, à condition d'avoir délibéré lors d'une séance du Conseil municipal (5) et (6).

A la date du 14 avril, 97 communes ont ainsi rejeté les compteurs Linky (7).  
(113 communes le 22 avril, 170 le 30 mai 2016, contre 53 le 23 mars... )

Pour notre part, nous avons écrit au Maire d'Annemasse le 23 mars 2016. A ce jour, nous n'avons pas de réponse.

Afin d'étendre notre action à l'agglomération, et même bien au-delà, nous avons aussi envoyé un courrier aux maires des 11 autres communes. Nous avons contacté une centaine de mairies, par courrier et par courriel.

Nous proposons une lettre-type. Elle sera distribuée lors de nos actions et à nos nombreux contacts, par courriel et par courrier.

Le modèle est disponible ci-dessous, document sous Word à télécharger.

Si vous habitez l'un des départements où une commune a délibéré et refusé le compteur Linky, nous vous remercions d'y faire référence pour mieux inciter vos élus à décider du rejet des compteurs communicants. La liste est à cette adresse <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

Merci d'envoyer ce courrier après l'avoir personnalisé \* et signé.

Nous aurions plaisir à avoir connaissance de vos démarches et de vos succès.

- (1) <http://www.reporterre.net/Linky-le-compteur-qui-va-augmenter-notre-exposition-aux-ondes-electro>
- (2) <http://www.rhone-alpes-info.com/linky-le-compteur-innovant-experimente-en-rhone-alpes.html>
- (3) <http://www.cyberacteurs.org/cyberactions/compteur-linky-sens-economique-eco-1084.html>,
- (4) <http://www.maire-info.com/etat-administration-centrale-elections/interview/-les-collectivites-seront-bien-proprietaires-des-compteurs-linky--article-19028>
- (5) <http://refus.linky.gazpar.free.fr/communes-droit-refuser-linky.htm>,
- (6) <http://www.santepublique-editions.fr/Linky.html>
- (7) <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

Loi sur la transition énergétique, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0519.asp> ,

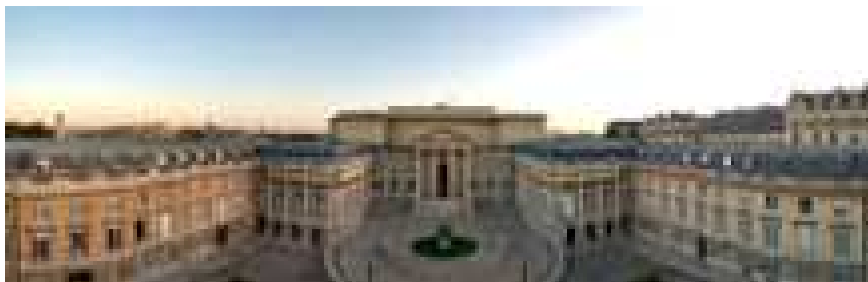


Image enregistrée sur <http://www.assemblee-nationale.fr/index.asp>

\* Pour trouver l'adresse du maire, en Haute Savoie c'est à cette adresse <http://www.maires74.asso.fr/presentation/les-elus-de-haute-savoie/les-maires-et-les-adjoints.html> ; des sites équivalents de l'Association des Maires existent dans tous les départements. A défaut, consulter ce site :

<http://lannuaire.service-public.fr/navigation/gouvernement.html>.

## NOUVELLES DU MOIS, COMPLEMENTS

### PEUT-ON REFUSER L'INSTALLATION D'UN COMPTEUR LINKY ?



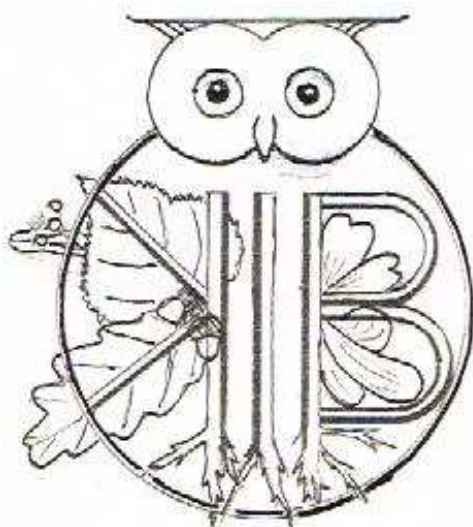
*Image, merci à*  
<http://refus.linky.gazpar.free.fr/>  
*pour l'autorisation*

Comme l'indique l'Humanité, la loi de transition énergétique ne sanctionne pas le refus individuel de changer son compteur existant contre un Linky.

Il est conseillé d'exiger un courrier d'ERDF 45 jours avant l'installation, ce qui vous donnera le temps de réagir, de contacter la mairie.....Détails à cette adresse

<http://www.humanite.fr/compteurs-linky-pourquoi-des-communes-et-des-clic-disent-stop-604383>

© Oïkos Kai Bios 2006-2016



<http://www.oikoskaibios.com/>